Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 022-212200547-20260910-DEL16_10092026-DE

ERQUY
L'air qu'il vous faut !

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
SÉANCE DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2026

L'An Deux Mil Vingt Six, le jeudi 10 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 03 septembre 2026 s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Sylvain RENAUT, Maire d'Erquy. Madame Maryvonne CHALVET, Conseillère municipale, a été désignée Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N°	MAJORATION DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES (THRS) À COMPTER DE L'EXERCICE 2027
16	

ÉLUS	27
PRÉSENTS MAXI	23
MANDANTS	04
ABSENTS	00
APTES A VOTER	27

CONVOCATION	03-09-2026
RÉUNION	10-09-2026
AFFICHAGE	14-09-2026
TRANSMISSION	15-09-2026

	RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS
	NOMS ET PRÉNOMS	TITRES				MANDATAIRES
	RENAUT Sylvain	Maire	X			
	PESLIER Michel	1er Adjoint	X			
	CHALVET Maryvonne	2è Adjointe	X			
	LE GALL Olivier	3è Adjoint			X	Maryvonne CHALVET
	LE DOUARIN France	4è Adjointe	X			
	PIERRE Fréderic	5è Adjoint	X			
	BELLETTRE Michel	Conseiller			X	Michel PESLIER
	LECORGUILLE Gilles	Conseiller	X			
	FRARE Pascale	Conseillère	X			
	DETREZ Nicole	Conseillère			X	Frédéric PIERRE
	HUGUET Nathalie	Conseillère	X			
	NOUET Soizic	Conseillère	X			
	METAYER Christophe	Conseiller	X			
	LEBOUCHER Françoise	Conseillère	X			
	LE MOUNIER Valérie	Conseillère	X			
	HOUZE Laurent	Conseiller	X			
	TALBOURDET Gwenaelle	Conseillère	X			
	L'HOTELLIER Céline	Conseillère	X			
	COCHERY Sandrine	Conseillère	X			
	BRECHARD Benoit	Conseiller	X			
	ANDRE Ludovic	Conseiller			X	Nathalie HUGUET
	COLLONG Alexandre	Conseiller	X			
	CONAN Alain	Conseiller	X			
	GUYOMAR Muriel	Conseillère	X			
	PASCO Mickaël	Conseiller	X			
	GERRETSEN Marc	Conseiller	X			
	LE GUEN Cédric	Conseiller	X			
A	DÉCOMPTE DES PRÉSENTS : QUESTIONS		23	00	04	

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 022-212200547-20260910-DEL16_10092026-DE

16 - MAJORATION DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES (THRS) À COMPTER DE L'EXERCICE 2027

Vu l'article 1407 ter du Code Général des Impôts, permettant aux communes situées en zone tendue de majorer de 5 % à 60 % la part communale de la taxe d'habitation due au titre des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale ;

Vu le décret n° 2023-822 du 25 août 2023 modifiant le décret n° 2013-392 du 10 mai 2013 et inscrivant la commune d'Erquy sur la liste des communes éligibles ;

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité de soutenir la politique communale du logement en favorisant l'accès à la résidence principale pour les ménages et les actifs sur le territoire d'Erquy ;

Considérant la volonté de préserver les équilibres financiers de la commune et de renforcer sa capacité d'autofinancement pour les programmes d'investissements futurs ;

Considérant l'avis favorable rendu par les membres de la commission Budgets et Finances locales lors de sa séance du 24 juin 2026 ;

Monsieur le Maire propose d'instaurer la majoration de la part communale de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires au taux de 60 %.

Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,

D'INSTAURER la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, conformément à l'article 1407 ter du Code Général des Impôts.

DE FIXER le taux de cette majoration à 60 % sur la part communale de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, à compter de l'imposition de l'année 2027.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou un Adjoint le représentant à notifier cette décision aux services de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.